



Honoraires applicables aux ventes

Mandat simple sans exclusivité : 4,40% TTC du prix de vente.

Mandat exclusif : 4% TTC du prix de vente.

Habilitation et garanties

Carte de Transaction professionnelle n° CPI CPI75012022000000055 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Etablissement assuré pour la transaction sur immeubles et fonds de commerce auprès d'AXA France IARD, 313 Terrasse de l'arche, 92727 Nanterre Cedex.